



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 003-210301388-20221003-VILLAGES ET APES-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**

Le **Trois Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN.
M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE.
M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PÉRICHON.
M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE. Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE
CONVOCAION
29 SEPTEMBRE 2022**

**DATE D'AFFICHAGE
29 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 22
PRESENTS : 18
VOTANTS : 20**

Excusés :

- **M. GANTHER,**
- **M. HUSSON, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **M. MAHIEU, pouvoir à M. BOUTONNAT.**

Absent :

- **M. MARTIN.**

Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.

**OBJET :
RENCONTRES
NATIONALES DES
VILLAGES ÉTAPES
2022 – PRISE EN
CHARGE DES
FRAIS DE
DÉPLACEMENT,
D'HÉBERGEMENT
ET DE
RESTAURATION
POUR UN
CONSEILLER
DÉLÉGUÉ.**

Monsieur le Maire rappelle que les Rencontres Nationales des Villages Étapes se sont déroulées cette année à Villers-Bocage dans le département du Calvados. Il sollicite l'assemblée afin de prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de Mauricette SAVEY (conseillère déléguée) occasionnés lors de ces Rencontres Nationales les 28 et 29 septembre 2022 auxquelles elle a participé en compagnie de Stéphanie CHERVIN (4ème Adjointe au Maire).

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par Mauricette SAVEY (conseillère déléguée) – dans le cadre des Rencontres Nationales des Villages Étapes 2022 ou alors payer directement les prestataires concernés.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 14 OCT. 2022

Publié ou Notifié

le : 10 OCT. 2022

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

